

# **[\*(INSCRIPTIONS DANS VOTRE FUTUR LYCEE)]\***...

mercredi 19 juin 2019, par [Administrateur](#)

## **INSCRIPTIONS DANS VOTRE FUTUR LYCEE**

Cette année l'inscription dans un lycée général ou professionnel ainsi que le dossier de demande de bourse se feront en ligne par le biais d'internet.

Téléservices

**Inscrire son enfant au lycée**  
**EN LIGNE C'EST PLUS SIMPLE ET EFFICACE !**

L'établissement de votre enfant et son futur lycée s'associent pour faciliter vos démarches. Si vous le souhaitez, vous pouvez inscrire votre enfant au lycée par internet :

➔ [https://teleservices.ac-\\*\\*\\*\\*\\*.fr/its](https://teleservices.ac-*****.fr/its)

**95 %**  
des parents interrogés se sont déclarés satisfaits

- + Efficace**
  - > vous prenez connaissance du lycée d'affectation
  - > vous choisissez les enseignements
- + Fiable**
  - > vous recevez du lycée un courriel de confirmation
- + Rapide**
  - > accessible à tout moment, 7j/7
- + Sûr**
  - > un service en ligne sécurisé

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : [vous avez droit à l'erreur](#)

[education.gouv.fr/inscription-lycee](http://education.gouv.fr/inscription-lycee)

Le service en ligne de l'Éducation nationale a reçu l'agrément de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL)

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Vous avez été destinataires d'un courrier vous indiquant votre code d'accès aux téléservices.

Vous devez activer votre compte.

Puis, vous devez :

Saisir le dossier de demande de bourse lycée. Attention les conditions d'obtention changent entre le collège et le lycée. Date limite le 04 juillet 2019.

Procéder, en ligne, à la consultation de l'affectation et à l'inscription de votre enfant : Le responsable légal visualise la décision d'affectation de son enfant dès le vendredi 28 juin 2019 et peut imprimer les résultats d'affectation suite aux vœux qu'il avait formulés (jusqu'au vœu accepté). Ensuite, il doit inscrire son enfant dans l'établissement indiqué la 1<sup>re</sup> semaine de juillet. En cas de difficulté un ordinateur et un guide utilisateur seront mis à disposition à l'accueil du collège du 1<sup>er</sup> au 05 juillet 2019. Le B.I.J.(bureau d'information jeunesse) peut aussi vous aider dans cette démarche.

Voici un tutoriel vous exposant la démarche à suivre :

## **Tutoriel inscription en ligne :**

<https://www.dailymotion.com/video/x...>

Attention la télé-inscription obligatoire ne dispense pas de venir déposer les documents constituant le dossier d'inscription en présence de l'élève et d'un responsable légal.